

Le Portail du temps partagé publie la 2ème édition du Baromètre du Travail à temps partagé

A l'heure où le monde du travail est en perpétuel mouvement et qu'il est essentiel de savoir s'adapter pour faire face à cette évolution permanente des modes de travail, des attentes et des besoins de chacun, le Portail du temps partagé vient de publier la [2ème édition du Baromètre du travail à temps partagé](#).



L'occasion de dresser un état des lieux réaliste de ce que représente le temps partagé aujourd'hui en France.

David Bibard, initiateur de ce Baromètre et fondateur du Portail du temps partagé, souligne à ce titre :

Le Portail du temps partagé est né du besoin de promouvoir toutes les formes de temps partagé : le groupement d'employeurs, le multisalariat ou la prestation de services. Et ce Baromètre annuel, dont nous dévoilons ici les résultats de la 2ème édition, constitue un outil précieux pour mieux appréhender cette réalité.

Des résultats représentatifs de la tendance actuelle

Dans le cadre de la réalisation de ce deuxième Baromètre annuel sur le temps partagé, un questionnaire a été transmis, fin 2016, à l'ensemble des professionnels concernés par ce mode de fonctionnement, à savoir les salariés de groupements d'employeurs, les salariés en multisalariat ou en pluriactivité, ainsi que les experts en prestations de services.

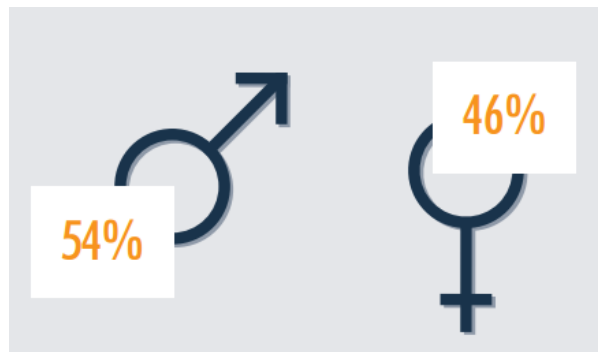
Voici les éléments majeurs qui ressortent :

- le Travail à temps partagé couvre l'ensemble du territoire national et des secteurs d'activité,
- 96% des professionnels souhaitent rester à temps partagé,
- 74% des répondants ont choisi le temps partagé comme une nouvelle façon de travailler ou comme une opportunité,
- 58% ont fait ce choix en raison de la richesse des missions obtenues ou pour l'équilibre vie professionnelle / vie personnelle,

Quant aux entreprises, 47% s'orientent vers un professionnel à temps partagé pour les avantages offerts en termes de flexibilité ou pour une meilleure maîtrise des coûts, et 26% pour une expertise plus pointue.

Le travail à temps partagé en France et en bref

En France, le travail à temps partagé est révélateur d'une certaine parité hommes-femmes, puisque l'on compte 54% d'hommes et 46% de femmes ayant fait ce choix.



On apprend aussi, grâce à ce Baromètre, que :

- 41% des travailleurs à temps partagé ont entre 50 et 59 ans ;
- 38% ont entre 40 et 49 ans ;
- 10 % ont plus de 60 ans ;
- 8% ont entre 30 et 39 ans ;
- 2,4% ont moins de 30 ans

Diversité des statuts et répartition géographique sur toute la France

Ressources humaines (27%), commercial/marketing (22%), finance et gestion (22%), qualité, sécurité, environnement, développement durable (6,4%) ainsi qu'industrie (6,4%), communication (5,6%), informatique (4%), agricole (2,5%) etc., tous les secteurs d'activité sont concernés par le travail à temps partagé.

Concernant les statuts des travailleurs, il apparaît que :

- 59% sont indépendants, avec leur propre structure (SARL, SASU, Autoentrepreneur)



- 13% sont en pluriactivité, cumulant plusieurs statuts
- 12% sont en portage salarial
- 8% sont salariés d'un groupement d'employeurs
- 5,6% sont salariés avec un contrat de travail à temps partiel par entreprise (multisalarial)
- 2,4% sont salariés d'une entreprise de travail à temps partagé (ETTP)

On découvre par ailleurs que 38% des travailleurs ayant opté pour le temps partagé sont situés en Île-de-France ; 33% dans les grandes agglomérations (Lyon, Marseille, Lille, Bordeaux, Toulouse...) ; 28% en régions mais hors grandes agglomérations et 1% à l'étranger.

A propos

Créé en 2013, sous la forme d'un blog dans un premier temps, le Portail du temps partagé s'est réellement développé en 2014 avec la création du site <http://www.le-portail-du-temps-partagé.fr>.

De nombreux projets ont ainsi pu voir le jour, à commencer par le Baromètre, mais également les Trophées et la Lettre du temps partagé. David Bibard commente :

Dès les premiers jours, nous avons été accompagnés par des partenaires emblématiques, grâce auxquels nous avons pu prendre notre envol.

S'il existe en France depuis 1995, avec la création des Groupements d'employeurs, ce n'est que depuis quelques années que le travail à temps partagé a vraiment su s'imposer comme une nouvelle façon de travailler, répondant ainsi aux besoins des entreprises avec l'expertise de dizaines de milliers de professionnels.



David Bibard ajoute, concernant les avantages des professionnels et ceux des entreprises :

La plupart des professionnels (32%) choisissent le temps partagé pour la diversité des missions obtenues, mais aussi pour l'équilibre entre vie professionnelle et vie personnelle, ainsi que pour l'autonomie. Les entreprises profitent quant à elles d'une grande flexibilité, d'une expertise pointue ainsi que d'une meilleure maîtrise des coûts.

En savoir plus

Site internet : <http://www.le-portail-du-temps-partage.fr/>

Baromètre du Travail à temps partagé : <http://www.le-portail-du-temps-partage.fr/wp-content/uploads/2017/02/Baromètre-2016-du-Travail-à-temps-partagé.pdf>

Contact presse

David Bibard

E-mail : contact@le-portail-du-temps-partage.fr

Tél. : 06 70 29 53 12